



POUR ASSURER LA SOLIDITÉ DU RÉGIME

Message des fiduciaires

Ce bulletin d'information a pour but de vous aider à vous familiariser avec le régime et à comprendre le rôle important qu'il jouera dans votre retraite. En juin, nous vous avons parlé de l'équipe d'experts qui collaborent pour veiller à la robustesse du régime. Dans le présent numéro, nous nous pencherons sur la santé financière de ce dernier.

À l'instar de tous les régimes de retraite, le RRFAEC a besoin d'un actuaire (l'expert en mathématiques dont nous vous avons parlé dans le dernier numéro) qui effectue une évaluation du régime au moins une fois tous les trois ans. Le rapport qui en découle donne un aperçu de la capacité du régime à verser les rentes aux participants retraités, maintenant et dans l'avenir. Notre plus récente évaluation fait le point sur la situation financière du RRFAEC au 1^{er} janvier 2013. La bonne nouvelle, c'est que la santé du régime semble demeurer vigoureuse à long terme (lisez-en plus à ce sujet à la page 2.)

Cela dit, comme les autres régimes de retraite, nous faisons aussi face à des difficultés. La main-d'œuvre canadienne vieillit, comme c'est aussi le cas des participants de notre régime. Si cette tendance se maintient, les cotisations que nous recevons des participants et des employeurs risquent de ne pas être suffisantes. Bien que cela ne soit peut-être pas problématique avant plusieurs années, il y a des mesures que nous pouvons prendre maintenant pour assurer la robustesse du régime. Nous évaluons nos options et vous tiendrons au courant.

Continuez de lire *Le RRFAEC, maintenant* pour savoir comment nous continuons de faire fructifier le régime à votre avantage!

If you prefer receiving this newsletter in English, please contact the Fund Office.

le RRFAEC maintenant

SEPTEMBRE 2013

LE SAVIEZ-VOUS?

Votre rente du RRFAEC pourrait être plus avantageuse que vous ne le pensiez!

Si vous ne participiez pas au RRFAEC et que vous deviez épargner par vous-même en vue de la retraite, vous devriez économiser environ 90 000 \$ pour obtenir une rente de 500 \$ par mois à l'âge de 65 ans. Il y a sept ans, vous auriez eu besoin d'environ 70 000 \$ pour toucher le même montant. Deux facteurs expliquent cette augmentation.

D'abord, lorsque les taux d'intérêt sont bas, les rentes coûtent plus cher. Ensuite, les gens vivent – et reçoivent leur rente – plus longtemps.

LES ÉPARGNES

AUJOURD'HUI

90 000 \$



RAPPORT À 2006

70 000 \$



par



À L'INTÉRIEUR :

2 POUR PRENDRE LE POULS DU RÉGIME

Les évaluations font le point sur la santé du régime

3 ALLÉES ET VENUES DES PARTICIPANTS

Répercussions des niveaux de participation sur la situation financière du régime

3 VOS PRESTATIONS DE RETRAITE

GOVERNEMENTALES *Ce que vous devez savoir sur ces régimes avantageux*





POUR PRENDRE LE POULS DU RÉGIME

*Les évaluations font le point sur la santé
du régime*

Vous visitez sans doute votre médecin environ une fois par année pour un examen, que vous vous sentiez mal ou non. Ces visites vous donnent une idée de votre état de santé et permettent de repérer des problèmes mineurs qui pourraient devenir majeurs s'ils ne sont pas traités sur-le-champ. Les régimes de retraite fonctionnent sensiblement de la même façon – mais leurs examens sont effectués par des experts en matière de retraite, appelés « actuaires », qui vérifient la santé financière du régime en préparant un rapport appelé « évaluation ». Les règles servant à évaluer la santé financière d'un régime de retraite sont établies en fonction de la réglementation provinciale.

Deux tests importants

Dans le cadre de l'examen, l'évaluation se penche sur la santé du régime en fonction de deux différents aspects : la continuité de l'exploitation et la solvabilité.

Les **évaluations de la continuité de l'exploitation** supposent que les employeurs continueront de cotiser au régime et que les participants continueront de prendre leur retraite et d'obtenir leur rente pendant de nombreuses années à venir.



Selon la plus récente évaluation, le niveau de capitalisation du RRFAEC en fonction de la continuité de l'exploitation s'élevait à **101,9 %** au 1^{er} janvier 2013.

Les **évaluations de la solvabilité** présument que le régime a soudainement cessé ses activités à la date de l'évaluation. Si c'était le cas, le régime devrait verser ce jour-là, en une somme forfaitaire, toutes les prestations accumulées par les participants actifs et retraités. Selon notre récente évaluation, le RRFAEC aurait eu assez d'argent sous la main pour verser 59 % de toutes les prestations s'il avait soudainement interrompu ses activités le 1^{er} janvier 2013. Bien entendu, un tel scénario est **très improbable** pour

un régime à employeurs multiples comme le nôtre. C'est pourquoi la province n'exige pas que le régime réponde aux exigences de solvabilité (voir Les RRIOD – à quoi ça rime?)

Les RRIOD : à quoi ça rime?

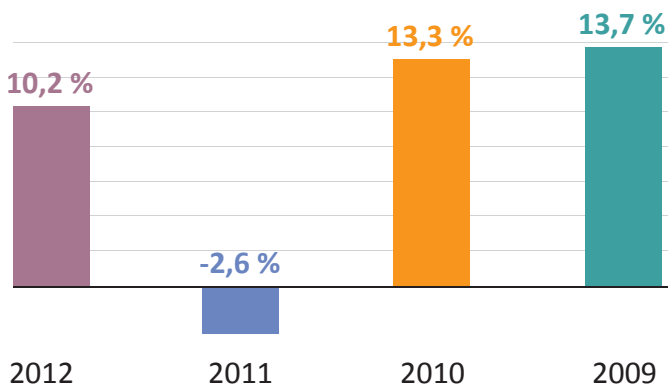
Plus de 425 employeurs cotisent actuellement au RRFAEC. Compte tenu du nombre élevé d'employeurs cotisants, le régime est beaucoup moins susceptible de cesser soudainement d'exister que s'il regroupait un seul employeur. C'est l'une des raisons pour lesquelles le RRFAEC est désigné à titre de Régime de retraite interentreprises ontarien déterminé (RRIOD). L'Ontario prévoit des règles spéciales à l'intention des RRIOD, puisque ces régimes sont moins aptes à prendre fin.

À titre de RRIOD, notre régime doit répondre aux exigences de capitalisation en fonction de la continuité de l'exploitation, ou verser des paiements spéciaux jusqu'à ce qu'il les respecte. Il n'est pas tenu de répondre à celles de la solvabilité. Cela dit, dans le cas peu probable où le régime interrompait ses activités, les prestations de retraite devraient sans doute être réduites en fonction du niveau de solvabilité.

Rendement de vos placements

Les rentes sont versées à même la caisse de retraite, bassin de capitaux regroupant les cotisations et le revenu gagné à l'égard des cotisations investies. À long terme, le revenu de placement joue un bien plus grand rôle que les cotisations dans la capitalisation du régime. L'une des tâches les plus importantes des fiduciaires consiste à choisir les experts en placements responsables de gérer la caisse de retraite et de s'assurer que le revenu de placement s'accroît au fil du temps.

Voici un aperçu du rendement de placement du RRFAEC au cours des dernières années.



ALLÉES ET VENUES DES PARTICIPANTS

Répercussions des niveaux de participation sur la situation financière du régime

À la surface, c'est simple : plus les participants au régime sont nombreux, plus les cotisations sont élevées, ce qui favorise la santé du régime. Or, la réalité est un peu plus complexe – en raison du vieillissement de la population canadienne.

Au cours des deux prochaines décennies, le pourcentage de Canadiens de 65 ans ou plus est appelé à doubler. Pour votre régime, cela signifie que le nombre de rentiers augmentera plus rapidement que le nombre de participants actifs qui travaillent et cotisent au régime. Nous commençons déjà à constater les incidences de cette situation, puisque près de 25 % de nos participants actifs peuvent maintenant partir à la retraite.

De plus, vu les progrès médicaux, les gens vivent plus longtemps à la retraite – et touchent leur rente pendant un plus grand nombre d'années. Ainsi, bon nombre de régimes sont maintenant confrontés à un nombre élevé de participants faisant la transition vers la retraite et à moins de nouveaux participants versant de nouveaux capitaux au régime.

Dans le cadre de la dernière évaluation du régime, nous avons mis à jour les renseignements utilisés pour prédire les retraites et espérances de vie futures de manière à être mieux équipés, au cours des années à venir, pour faire en sorte que les taux de cotisation du régime correspondent à ses besoins financiers futurs.

Variation du nombre de nos participants

Voici un aperçu de la façon dont le nombre de participants actifs et retraités a changé.

Nombre de participants actifs :

2009	31 479
2010	34 322
2011	35 790
2012	39 640

Croissance annuelle moyenne des participants actifs = 7,25 %

Nombre de participants retraités :

2009	4 735
2010	5 098
2011	5 646
2012	6 184

Croissance annuelle moyenne des participants retraités = 10 %



Le nouveau site www.nhrpp.ca sera dévoilé en novembre. Il sera plus facile à consulter et à utiliser sur les ordinateurs, les tablettes électroniques et les téléphones intelligents – et placera à portée de votre main tous les renseignements dont vous avez besoin concernant le régime!

VOS PRESTATIONS DE RETRAITE GOUVERNEMENTALES

Ce que vous devez savoir sur ces régimes avantageux

Quand vous partirez à la retraite, vos paiements de rente représenteront une partie importante de votre revenu. Mais saviez-vous que le gouvernement canadien offre trois programmes de revenu de retraite, dont vous pourriez aussi peut-être vous prévaloir? Ces prestations valent plusieurs centaines de dollars chaque mois – mais vous devez les demander. Voici un aperçu des régimes offerts et de la façon d'en demander les prestations.

Régime de pensions du Canada (RPC)

Tous les Canadiens actifs de plus de 18 ans cotisent au RPC au moyen de déductions salariales. Vous pouvez commencer à recevoir les prestations du RPC en tout temps entre les âges de 60 et 65 ans. Si vous les obtenez avant l'âge de 65 ans, vous recevrez plus de paiements au cours de votre vie, mais chacun d'entre eux sera réduit. Cette réduction représente actuellement 6 % par année qui précède votre 65^e anniversaire. Mais à compter de 2016, la réduction sera portée à 7,2 % par année. Bien que pour des raisons médicales ou financières, vous pourriez songer à recevoir

suite à la page 4 →

les prestations du RPC plus tôt, vous devriez tenir compte de cette réduction quand vous déciderez du moment où demander vos prestations du RPC.

Vous pouvez aussi reporter l'obtention des prestations du RPC jusqu'à l'âge de 70 ans. Dans ce cas, vos versements du RPC augmenteront pour chaque année où vous en reportez le paiement. Si vous partez à la retraite après l'âge de 65 ans, vos prestations du RPC augmenteront de 8,4 % pour chaque année où vous retardez votre retraite.

Le montant de votre rente du RPC dépend de celui que vous y avez cotisé et de la durée de votre participation. En 2013, les prestations mensuelles maximales du RPC s'élèvent à 1 013 \$ pour ceux qui commencent à les recevoir à 65 ans.

Sécurité de la vieillesse (SV)

La SV prévoit une rente de base pour presque toutes les personnes âgées du Canada. Si vous aviez au moins 25 ans le 1^{er} juillet 1977, il vous faut au moins 10 années de résidence au Canada pour y être admissible. Autrement, vous devez accumuler 40 années de résidence au pays après l'âge de 18 ans; vous pourriez être admissible à une rente partielle de la SV si vous avez au moins 10 années de résidence au Canada.

À compter de 2013, vous pouvez choisir de reporter le versement des prestations de la SV pendant jusqu'à cinq ans, soit jusqu'à l'âge de 70 ans. Si vous le faites, vous toucherez des prestations plus élevées quand vous commencerez à les recevoir.

Entre 2023 et 2029, l'âge d'admissibilité aux prestations de la SV passera graduellement de 65 à 67 ans. Ce changement ne touchera pas les personnes qui avaient au moins 54 ans le 31 mars 2012. Si vous êtes né entre le 1^{er} avril 1958 et le 31 janvier 1962, vous deviendrez admissibles aux prestations de la SV entre les âges de 65 et 67 ans. Toute personne née le 1^{er} février 1962 ou après cette date y aura droit à compter de l'âge de 67 ans.

Les prestations mensuelles maximales de la SV s'élèvent à environ 550 \$ en 2013. Ceux qui gagnaient plus de 70 954 \$ (en 2013) verront leurs prestations de la SV réduites en raison de leur revenu plus élevé.

La rente du RRFAEC s'ajoute à ces prestations de retraite gouvernementales.

Supplément de revenu garanti (SRG)

Ce programme offre un soutien additionnel aux Canadiens à faible revenu. Ceux qui reçoivent le SRG et dont le revenu est inférieur à un certain niveau (en 2013, 16 560 \$ pour les personnes seules ou un maximum combiné de 21 888 \$ pour les couples) peuvent recevoir ces prestations libres d'impôt.

Comment les demander

Pour demander les prestations du RPC ou de la SV, vous devez présenter une demande à Service Canada.

Vous devez aussi demander le SRG. Et, puisque ces prestations sont fondées sur le revenu, vous devez renouveler votre demande chaque année au moment de produire votre déclaration de revenus.

Appelez Service Canada au 1 800 277-9914 ou visitez www.servicecanada.gc.ca pour plus de renseignements sur ces prestations de retraite gouvernementales avantageuses, ou pour télécharger les formulaires de demande du RPC, de la SV ou du SRG.

GARDEZ LE CONTACT

Vous avez des questions sur le régime? Contactez-nous!

Courriel : information@nhripp.ca

De Toronto : 905 889-6200

De l'extérieur de Toronto : 1 800 287-4816

Télec. : 905 889-7313

Vous pouvez aussi nous visiter en ligne en tout temps à www.nhripp.ca

Conseil des fiduciaires :

Suzanne Saville, *présidente du conseil des fiduciaires* - UIES

Jim Flynn, *président du comité de vérification* - SCFP

John Van Beek, *président du comité des placements* - UIES

Tim Cadeau - UIES

Cathy Carroll - UIES

Laura Gillis - Unifor

Chantale Grenon-Nyenhuis - SCFP

Gwen Hewitt - SCFP

Beverly Mathers - AIIO

Carol McDowell - UIES

Ricardo McKenzie - UIES

Jody Powers - Unifor

Eulalee Robinson - UIES

Richelle Stewart - UIES

Fiduciaires suppléants :

Mary DeMille - Unifor

Marlene Hemmings - UIES

Kapil Uppal - AIIO

Mia Warwick - SCFP



Le mot de la fin

Ce bulletin renferme des renseignements sommaires, rédigés en termes simples, sur le Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes. Il ne se veut pas complet et ne vise pas à fournir des conseils. En cas de divergence entre les renseignements figurant dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent le régime, ces derniers auront préséance.